

Les Dessins de la colère

Bruno Nassim Aboudrar
Flammarion, mars 2021
192 pages, 18 €

Sur la question du voile (avec son livre précédent *Comment le voile est devenu musulman*) ou sur celle des caricatures de Mahomet (*Les Dessins de la colère*), Bruno Nassim Aboudrar opère un déplacement par rapport au débat public français. Laissant à la marge le terrain du féminisme ou de la laïcité, il travaille en termes de visibilité et de « régimes d'images ». Ce changement d'axe fait paraître quelques paradoxes mais aussi les dangers de l'affrontement de régimes de visibilité. Manifester les systèmes qui organisent les images pourra d'abord éclairer les malentendus et le « mal vu » travaillant le débat public. Si, de plus, on comprend que les « règles de vue » ne sont pas séparables des « règles de vie », on saisira les enjeux politiques que la manipulation des images mobilise et fige. Étudier les effets des caricatures de Mahomet, c'est montrer comment « le sort de ces images soude des communautés et en désolidarise d'autres ».

Les six premiers chapitres du livre interrogent, à la lumière d'une histoire de la caricature comme « portrait à charge », la possibilité même de caricatures du prophète Mahomet, et les effets de la prétention à en réaliser. Alors que la tradition a constitué un « schéma physiologique relativement fixe » de l'image de Jésus, l'aniconisme musulman, qui empêche que l'on fasse des images, implique qu'il soit hasardeux d'évoquer des portraits de Mahomet. En conséquence ce ne serait pas Mahomet qui serait caricaturé ; ce sont les Arabes, en tant que groupe ethnique, qui seraient donnés à voir aux musulmans.

Dans le deuxième mouvement du livre l'auteur procède à une analyse conceptuelle des formes de rejet des images. Il distingue



« l'aniconisme » de l'« iconoclasme » théologique ou culturel. Il montre les avatars historiques de l'iconoclasme réformateur ou missionnaire et s'interroge, à propos de la destruction des Bouddhas, sur la stratégie (pourant peu compatible avec l'aniconisme musulman) qui anime le fondamentalisme musulman. Moins théologiques que politiques apparaissent ainsi ces mises en scène terroristes réalisées en direction des modes de visibilité occidentale et relevant du « vandalisme » (concept inventé au XVIII^e siècle par l'abbé Grégoire), qui associe destruction des corps, des œuvres d'art mais aussi vol pur et simple de celles-ci. On voit qu'il y va de conflits mettant les uns et les autres « au risque des images » et de la nécessité de gérer « la puissance humaine de fabriquer des artefacts ».

Daniel Boitier,
membre du comité
de rédaction de D&L

La Revue dessinée

Numéro 31, mars 2021
228 pages, 16 €

La Revue dessinée du printemps 2021 nous propose, dans l'un de ses articles intitulé « Partout, tout le temps », un panorama illustré d'un combat constant depuis près de trente ans de la LDH : l'invasion de la vidéosurveillance. Revenant sur l'apparition des premières caméras à Levallois-Perret en 1993, cet article, écrit par Clément Le Foll et Clément Pouré, décrit l'inexorable expansion de la vidéosurveillance dans la plupart des communes de France. Avec des textes courts et des dessins minimalistes (de Jean-Christophe Mazurie), les auteurs détaillent les raisons de cette multiplication des caméras, y compris dans de très petites communes comme Saint-Marc-Jaumegarde, où vingt-cinq caméras surveillent mille-deux-cent-cinquante habitants, tandis

qu'à Nice trois-mille-huit-cents caméras en surveillent trois-cent-quarante-mille. La lutte contre la délinquance et les menaces terroristes sont les principales raisons qui incitent les maires à déployer ces systèmes, d'autant plus qu'ils subissent la pression de leurs administrés. Alors qu'aucune étude sérieuse n'a démontré une réelle efficacité du dispositif, le gouvernement Sarkozy l'avait rebaptisé « vidéo-protection » et décidé de la prise en charge par l'Etat d'une grande partie des frais d'installation, ce qui a favorisé ces déploiements. Les progrès technologiques et la volonté de tout surveiller ont entraîné des dérives telles que des tentatives de mise en place de la reconnaissance faciale, celle des émotions, ou la détection des bruits ou comportements suspects. Depuis la pandémie de Covid-19, des caméras thermiques ou permettant de vérifier le port du masque ont « fleuri », et des drones ont été utilisés illégalement.

Les principaux acteurs (maires, ministres, industriels, sociologues...) ainsi que la LDH, ses acteurs locaux (Nice, Valenciennes...), et La Quadrature du Net, qui ont dénoncé ces différentes atteintes aux droits de l'Homme et saisi les tribunaux ou le Conseil d'Etat, sont mis en scène.

Un texte d'introduction pose le décor inquiétant de la surveillance par les drones et des dispositions de la loi « sécurité globale » ; deux pages « En savoir + » complètent cet état des lieux qui pose une question familière, à la LDH : « jusqu'où sommes-nous prêts à renoncer à nos libertés pour satisfaire un sentiment de sécurité ? » A noter que parmi les autres articles de la revue, plusieurs portent sur des combats de la LDH : ainsi « Mauvaises aires » dénonce les sites où sont implantées les zones d'accueil des Gens du voyage, un autre déconstruit « La mécanique du fake »...

Maryse Artiguelong,
vice-présidente de la LDH